



NAETISL

National Association of
Educational Translators and
Interpreters of Spoken Languages



MODDC

Missouri
Developmental
Disabilities Council

COMPRENDRE LES SERVICES CONNEXES : *un guide à l'intention des parents*

Le financement du projet de soutien à l'accès linguistique dans les écoles du Missouri, fourni par le conseil du Missouri pour les handicaps développementaux, a été soutenu par l'administration pour la vie en communauté (ACL), le département américain de la santé et des services sociaux (HHS) dans le cadre d'une aide financière totale de 1 361 246 dollars, financée à 100 % par l'ACL et le HHS. Le contenu est celui de l'auteur ou des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions officielles ni l'approbation de l'ACL/HHS ou du gouvernement américain.



naetisl@gmail.com

NAETISL



Follow us



MODDC



moddc@moddcouncil.org



www.naetisl.org

www.moddcouncil.org





Comprendre les services connexes : un guide à l'intention des parents

Que sont les services connexes ?

Les services connexes sont des services de soutien offerts aux élèves handicapés pour les aider à tirer pleinement parti de l'éducation spécialisée. Ces services sont intégrés au programme d'éducation individualisée (Individualized Education Program ou IEP) de l'élève si l'équipe pédagogique juge qu'il en a besoin.

Quels sont quelques exemples de services connexes ?

Les services connexes courants comprennent :

- Orthophonie
- Ergothérapie
- Physiothérapie
- Transport
- Services de counseling et de psychologie
- Services d'interprétation
- Services de technologies d'assistance
- Services médicaux (à des fins de diagnostic ou d'évaluation)

Services d'orthophonie

L'orthophonie aide les élèves dans les domaines suivants :

- Articulation (la façon dont les sons sont produits)
- Développement du langage (compréhension et utilisation du langage)
- Problèmes de voix ou de fluidité (comme le bégaiement)
- Compétences en communication sociale





Ergothérapie (OT)

L'ergothérapie soutient les élèves dans les domaines suivants :

- Motricité fine (p. ex. : écrire, découper)
- Traitement sensoriel
- Habiletés de la vie quotidienne (p. ex., s'habiller, utiliser des ustensiles)
- Autonomie dans le milieu scolaire

Physiothérapie (PT)

La physiothérapie se concentre sur ce qui suit :

- Motricité globale (p. ex. : marcher, monter les escaliers)
- Mobilité et équilibre
- Utilisation d'appareils d'assistance (p. ex., déambulateurs ou fauteuils roulants)
- Participation sécuritaire aux activités scolaires

Services de transport

Ces services permettent à un enfant de se rendre à l'école ou à un programme connexe, et d'en revenir. Ils peuvent comprendre :

- Un bus ou un fourgon spécial
- Un accompagnateur ou un moniteur de bus
- Un transport porte à porte
- Des modifications, comme des élévateurs pour fauteuils roulants ou des harnais

Services de counseling et de psychologie

Ils comprennent :

- Counseling scolaire ou travail social
- Thérapie individuelle ou de groupe
- Plans d'intervention comportementale





- Évaluation et soutien psychologiques

Services d'interprétation

Ces services aident les élèves sourds ou malentendants ou qui communiquent dans une langue autre que l'anglais grâce à :

- des interprètes en langue des signes
- des codeurs en langage parlé complété (le langage parlé complété est un type de langue des signes)
- des interprètes oraux
- Communication Access in Real Time ou CART (CART est un service de transcription en temps réel de la parole en texte écrit.)

Technologies d'assistance (TA)

Les technologies d'assistance permettent à un élève d'accéder au programme scolaire et de communiquer. Par exemple :

- Dispositifs de communication
- Claviers adaptatifs ou logiciels
- Aides visuelles
- Outils ou équipements personnalisés

Services médicaux et de santé

Les services médicalement nécessaires pour que l'élève puisse fréquenter l'école et apprendre, notamment :

- Administration de médicaments
- Surveillance de la santé (par exemple, pour le diabète ou les crises d'épilepsie)
- Évaluations réalisées par un professionnel de la santé qualifié (pour la planification de l'IEP)





Qui décide des services connexes dont mon enfant bénéficiera ?

L'équipe chargée de l'IEP, laquelle comprend les parents, évalue les besoins de l'enfant et détermine les services nécessaires à son éducation. Ces services sont ensuite notés et décrits dans l'IEP.

Qui fournit ces services ?

Les services d'orthophonie, d'ergothérapie, de physiothérapie, de counseling et de psychologie doivent être assurés par des professionnels qualifiés et agréés.

Vous avez encore des questions ?

Parlez-en au responsable du dossier de votre enfant, au psychologue scolaire ou à l'équipe IEP. Vous pouvez également demander une évaluation si vous pensez que votre enfant pourrait avoir besoin d'un service connexe.

Comment puis-je obtenir de l'aide dans ma langue ?

Demandez les services d'un interprète à l'école de votre enfant ou au bureau du district scolaire. Demandez une traduction des documents écrits si nécessaire. Les informations accessibles à tous les parents du district scolaire devraient également vous être accessibles.

